

AFRIQUE DU NORD



UNHCR

RAPPORT GLOBAL 2013

Algérie

Égypte

Libye

Mauritanie

Maroc

Tunisie

Sahara occidentale



Un réfugié syrien et sa famille s'enregistrent dans les bureaux du HCR au Caire (Égypte).

HCR / S. BALDWIN



| Aperçu |



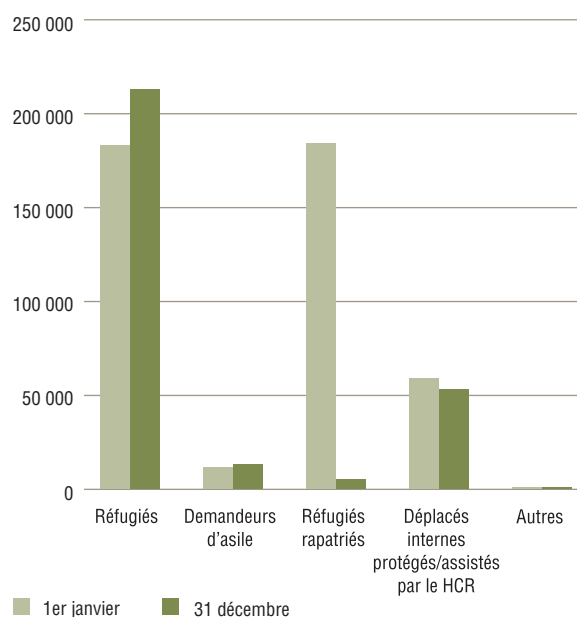
Faits marquants

- Le HCR a enregistré 31 400 nouvelles arrivées de réfugiés en provenance du Mali dans le camp de Mbera, en Mauritanie, en 2013. Il a fourni une protection et une aide de première nécessité à 66 400 réfugiés maliens dans ce camp.
- Quelque 131 700 réfugiés syriens nouvellement arrivés ont été enregistrés en Égypte. En coopération avec ses partenaires, le HCR leur a fourni hébergement, aide alimentaire, articles non alimentaires, soins de santé et éducation.
- Quelque 18 350 autres réfugiés syriens ont été enregistrés dans d'autres pays de la sous-région en 2013, bien que leur nombre soit supérieur selon les estimations des gouvernements.
- En Algérie, le HCR a réduit son retard en matière de détermination du statut de réfugié, passant d'environ 1 500 dossiers à 250 en 2013.
- Les conditions de vie des quelque 90 000 réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf, en Algérie, se sont améliorées grâce au renforcement des activités du HCR dans les domaines des soins de santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement.
- Les réfugiés des camps de Choucha et de Salloum aux frontières tunisienne et égyptienne avec la Libye ont été réinstallés avec l'aide du HCR. Le HCR a fermé le camp de Choucha en juin et il a fourni une

aide financière et une formation professionnelle aux réfugiés transférés vers les zones urbaines de Tunisie.

- Au total, le HCR a protégé et assisté quelque 90 000 réfugiés et demandeurs d'asile urbains dans le cadre de ses opérations en Afrique du Nord en 2013.

Personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique du Nord | 2013



Environnement opérationnel

La situation sécuritaire précaire et les troubles politiques dans plusieurs pays d'Afrique du Nord en 2013 ont créé un environnement opérationnel difficile pour le HCR.

En Égypte, des mesures de sécurité supplémentaires ont été appliquées au personnel en raison des troubles internes, tandis qu'un afflux de réfugiés syriens au cours de l'année a créé une pression supplémentaire sur les opérations régionales, en particulier en Égypte et en Libye.

La crise au Mali a continué de provoquer la fuite de populations vers la Mauritanie, soit environ 31 400 arrivées en 2013, principalement en janvier et février.

Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR quittant l'Afrique du Nord par la mer pour rejoindre l'Europe a considérablement augmenté. Plus de 27 300 personnes ont quitté la Libye en 2013, contre 5 000 en 2012. Quelque 9 200 personnes sont également parties d'Égypte et plus de 900 ont quitté la Tunisie. Le HCR a fourni une aide d'urgence à 600 rescapés en mer par l'intermédiaire du Croissant-Rouge tunisien.

Au Maroc, une nouvelle politique en matière de migration et d'asile a conduit à des changements positifs pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Le gouvernement a officiellement reconnu les réfugiés détenteurs de documents du HCR et leur a délivré des permis de résidence.

Réalisations et impact

A l'exception des vastes camps situés en Algérie (près de Tindouf) et en Mauritanie (Mbera), la majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile en Afrique du Nord résidaient en zones urbaines. La population de réfugiés syriens était de plus en plus importante, principalement en Algérie, en Égypte et en Libye.

En 2013, le HCR s'est concentré sur la mise en place de systèmes nationaux d'asile par le biais d'un renforcement des capacités des autorités nationales. Il a collaboré avec les ministères chefs de file pertinents pour défendre l'adoption de lois sur l'asile. En outre, le HCR a considérablement réduit son retard en matière de détermination du statut de réfugiés (DSR) dans plusieurs opérations, notamment en Algérie, en Égypte et en Libye.

Dans le camp de Mbera, en coopération avec le gouvernement, le HCR a initié l'enregistrement biométrique des personnes relevant de sa compétence, censé se terminer en 2014. Le but est d'améliorer l'assistance auprès des personnes les plus vulnérables et d'éliminer les fraudes ou les doubles enregistrements.

Le HCR a également coopéré avec les autorités dans toute la région pour renforcer le contrôle des frontières en matière de protection et il a demandé un accès officiel et régulier aux centres de détention afin d'intervenir auprès des personnes relevant de sa compétence si nécessaire.

Dans le même temps, le HCR a continué de fournir une aide de première nécessité aux réfugiés dans l'ensemble de la région. Les réfugiés basés dans des camps ont bénéficié de l'accès à l'énergie, à l'éducation, aux soins de santé, à la nutrition, à l'assainissement, aux abris et à l'eau potable. En coopération avec ses partenaires, le HCR a également amélioré les systèmes de distribution de vivres, de produits non alimentaires et d'abris dans le camp de Mbera.

Quelque 131 700 réfugiés et demandeurs d'asile syriens dans les zones urbaines en Égypte ont été dépendants de l'aide d'urgence. Le HCR a effectué un enregistrement mobile, il leur a délivré des cartes d'identité et fourni un hébergement, une aide alimentaire, des produits non alimentaires et des soins de santé. Des projets générateurs de revenus et d'aide en espèces, ainsi que des formations et une aide à la recherche d'emploi, ont également été proposés aux réfugiés en âge de travailler (18-59 ans).

Si les perspectives de solutions durables ont été limitées pour de nombreuses personnes en Afrique du Nord, le HCR a poursuivi la réinstallation comme solution de long terme à leur situation difficile. Il a renforcé l'instruction des demandes de réinstallation des réfugiés du camp de Salloum en Égypte, permettant à quelque 1 100 personnes de partir vers des pays de réinstallation en 2013 – le nombre le plus important depuis le début de l'opération en 2011.

Le camp de Choucha en Tunisie a été officiellement fermé en juin 2013, et plus de 3 500 réfugiés originaires d'Éthiopie, d'Érythrée, de Somalie et du Soudan du Sud sont partis vers des pays de réinstallation depuis 2011. Le HCR a offert des formations professionnelles, des opportunités d'emploi et l'accès à des services de micro-finance aux réfugiés de Choucha ayant migré vers les zones urbaines. Il a également concentré ses efforts sur le renforcement des moyens de subsistance à destination des réfugiés du camp de Mbera et des camps près de Tindouf afin de promouvoir leur autonomisation et de réduire leur insécurité alimentaire et leur vulnérabilité.

Environ 2 000 réfugiés maliens sont rentrés volontairement chez eux en provenance de Mauritanie en 2013, le retour n'étant toutefois pas une option pour la grande majorité.

Contraintes

Cinq des six pays de la sous-région (Algérie, Égypte, Mauritanie, Maroc et Tunisie) sont signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967. Toutefois, l'espace de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile en Afrique du Nord est demeuré limité faute de systèmes nationaux d'asile dans de nombreux pays.

L'Afrique du Nord a continué d'être un itinéraire de transit majeur ainsi qu'une destination finale pour les personnes relevant de la compétence du HCR dans un contexte de migrations mixtes complexe, ce qui a rendu extrêmement difficile de cibler l'aide en leur faveur. Le HCR a toutefois fourni protection et assistance à un grand nombre de réfugiés et demandeurs d'asile urbains dans l'ensemble de la région. Des solutions durables pour ces populations ont été limitées, les possibilités de rapatriement librement consenti ou de réinstallation se faisant rares.

Le HCR a également géré deux situations présentant peu de perspectives de solutions durables en Afrique du Nord, à savoir les réfugiés sahraouis en Algérie et les réfugiés maliens en Mauritanie. Les réfugiés sahraouis continuent de dépendre essentiellement de l'aide humanitaire, et ce depuis quatre décennies. La possibilité de rapatriement librement consenti des réfugiés maliens en Mauritanie était limitée, ce qui prolonge encore cette crise humanitaire.

Opérations

Les opérations en **Algérie**, en **Égypte** et en **Mauritanie** sont décrites dans des chapitres séparés.

En **Libye**, le HCR a été confronté à un environnement opérationnel difficile d'insécurité et de troubles internes. Il a toutefois fourni protection et assistance aux Syriens arrivés récemment et il est intervenu en faveur des demandeurs d'asile retenus en centres de détention et des personnes relevant de sa compétence migrant par voie maritime. Le HCR a effectué le suivi de protection des 59 000 déplacés internes et protégé leur sécurité physique immédiate, en intervenant dans des cas

d'arrestation arbitraire, en défendant leurs droits civils et sociaux et en promouvant une coexistence pacifique.

Au **Maroc**, le HCR a coopéré avec le gouvernement sur un projet de loi nationale sur l'asile (dont l'adoption est attendue pour 2014) faisant suite à la nouvelle politique en matière de migration et d'asile adoptée en 2013. Concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile en zones urbaines, le HCR a assuré leur accès aux soins de santé, à l'éducation (jusqu'au niveau tertiaire), à l'hébergement, à l'aide financière, aux dispositifs de réponse à la violence sexuelle et sexiste et à l'aide juridique. En outre, 48 personnes ont été admises dans le cadre de la réinstallation.

En **Tunisie**, le HCR a concentré ses activités sur la réinstallation des réfugiés vers des pays tiers dans le cadre de l'Initiative globale de Solidarité et de Réinstallation. Fin 2013, il restait seulement 81 réfugiés du camp de Choucha à attendre leur départ vers un pays de réinstallation après le départ de quelque 3 500 autres entre 2011 et 2013. Le HCR a coopéré étroitement avec le Ministère de la Justice sur un projet de loi sur l'asile, offrant son expertise et ses conseils et animant des ateliers de renforcement des capacités des fonctionnaires gouvernementaux, des avocats et des magistrats. En collaboration avec le Croissant-Rouge tunisien, le HCR a fourni une aide d'urgence à 600 rescapés des tragédies en mer dont 200 demandeurs d'asile.

Le HCR a poursuivi son programme de mesures de rétablissement de la confiance au **Sahara occidental**, organisant des vols de visites familiales entre les camps de réfugiés près de Tindouf (Algérie) et le Territoire du Sahara occidental en faveur des proches séparés par le conflit depuis près de quarante ans. Le HCR a également mené deux séminaires culturels au Portugal, avec la participation de réfugiés sahraouis des camps et de populations sahraouies du Territoire, ainsi que des délégations du gouvernement marocain et du Front Polisario. Il a aussi organisé deux réunions de coordination à Genève pour que les parties se rencontrent, et invité les pays voisins (Algérie et Mauritanie) comme observateurs, afin de discuter du programme de mesures de rétablissement de la confiance.

| Informations financières |

Fin 2013, les besoins financiers globaux pour l'Afrique du Nord s'élevaient à 168 millions de dollars E.-U., soit une augmentation de 28,3 millions de dollars E.-U. par rapport au montant initial de 139,7 millions budgété au début de l'année. Celle-ci incluait une augmentation pour l'Égypte, dans le cadre du Plan d'action régionale pour les réfugiés syriens, une augmentation pour la Mauritanie, dans le cadre de l'Appel supplémentaire pour la situation au Mali, et une augmentation pour la Libye à destination des réfugiés syriens.

Le financement disponible, accompagné d'une réaffectation interne des fonds, a permis une dépense totale de 96,8 millions de dollars E.-U. dans la sous-région. Le manque de financement a touché en particulier les opérations en Algérie (camps près de Tindouf), en Libye et au Sahara occidental (programme de mesures de rétablissement de la confiance).

Les besoins pour les opérations courantes en Égypte ont également souffert, l'attention principale étant portée sur la crise syrienne.

Budget et dépenses en Afrique du Nord | dollars E.-U.

Opération		PILIER 1 Programmes pour les réfugiés	PILIER 2 Programmes pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Algérie	Budget	28 170 158	0	0	28 170 158
	Dépenses	15 088 547	0	0	15 088 547
Égypte - Bureau régional	Budget	62 946 148	102 472	0	63 048 620
	Dépenses	37 567 010	83 502	0	37 650 512
Libye	Budget	13 346 745	2 162 516	2 790 418	18 299 680
	Dépenses	6 091 071	315 749	313 536	6 720 356
Mauritanie	Budget	30 181 042	0	0	30 181 042
	Dépenses	22 208 685	0	0	22 208 685
Maroc	Budget	3 268 226	0	0	3 268 226
	Dépenses	2 187 642	0	0	2 187 642
Tunisie	Budget	14 578 650	0	0	14 578 650
	Dépenses	8 200 166	0	0	8 200 166
Sahara occidental: Mesures de rétablissement de la confiance	Budget	10 381 830	0	0	10 381 830
	Dépenses	4 696 222	0	0	4 696 222
Activités régionales	Budget	130 128	100 000	0	230 128
	Dépenses	28 973	46 065	0	75 037
Budget		163 002 928	2 364 989	2 790 418	168 158 334
Dépenses		96 068 315	445 316	313 536	96 827 166

Contributions volontaires pour l'Afrique du Nord | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
AFRIQUE DU NORD - SOUS-RÉGION				
États-Unis d'Amérique			6 980 000	6 980 000
Liechtenstein			107 991	107 991
AFRIQUE DU NORD - SOUS-RÉGION - Sous-total			7 087 991	7 087 991
ALGÉRIE				
Donateurs privés - Italie	144 937			144 937
Donateurs privés - Suisse	44 340			44 340
Espagne	260 756			260 756
États-Unis d'Amérique			4 400 000	4 400 000
Fonds central d'intervention d'urgence	627 093			627 093
Italie	383 142			383 142
Union européenne	2 284 031			2 284 031
ALGÉRIE - Sous-total		3 744 300	4 400 000	8 144 300

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
ÉGYPTE - BUREAU RÉGIONAL				
Allemagne	339 213			339 213
Canada	1 188 043			1 188 043
Donateurs privés - Égypte	45 806			45 806
États-Unis d'Amérique	9 700 000		3 700 000	13 400 000
Koweït	4 193 548			4 193 548
Royaume-Uni	2 715 655			2 715 655
Union européenne	970 740			970 740
ÉGYPTE - BUREAU RÉGIONAL - Sous-total	19 153 005		3 700 000	22 853 005
LIBYE				
Donateurs privés - États-Unis d'Amérique		24 500		24 500
Italie	7 285			7 285
Suisse			998 902	998 902
Union européenne	583 593			583 593
LIBYE - Sous-total	590 878	24 500	998 902	1 614 281
MAURITANIE				
Allemagne	663 130			663 130
Donateurs privés - Suisse	37 250			37 250
Espagne	1 423 326			1 423 326
États-Unis d'Amérique	2 300 000		2 400 000	4 700 000
Fonds central d'intervention d'urgence	2 178 453			2 178 453
France	265 565			265 565
Japon	12 000 000			12 000 000
Programme des Nations Unies pour le développement	219 282			219 282
Royaume-Uni	1 101 905			1 101 905
MAURITANIE - Sous-total	20 188 911		2 400 000	22 588 911
MAROC				
Donateurs privés - Suisse	4 600			4 600
Monaco	194 805			194 805
Suisse	134 409			134 409
MAROC - Sous-total	333 814			333 814
TUNISIE				
Allemagne	372 671			372 671
Union européenne	1 008 127			1 008 127
TUNISIE - Sous-total	1 380 798			1 380 798
SAHARA OCCIDENTAL				
États-Unis d'Amérique			1 600 000	1 600 000
Maroc			28 589	28 589
Norvège	953 007			953 007
SAHARA OCCIDENTAL - Sous-total	953 007		1 628 589	2 581 596
Total	46 344 713	24 500	20 215 483	66 584 696

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".